

uni information



Mai 1970

12



Spécial Cité Universitaire

l'un et le multiple

Photos Ariel Akerib



éditorial

3 4

† Henri de Ziegler: recteur en 1954

une nouvelle rentrée...

actualité

5

étudiants

6

pléiade d'activités culturelles

à la suite de notre enquête

opinions

8

informations

9

vers une organisation du personnel?

dossier cité universitaire

pages 10 à 25

flashes sur l'actualité universitaire

uni bref

26 27 28

uni publications

29 30 31

ce qu'il faut lire

à l'écoute aussi de la radio

memento

32 31

uni information/Bulletin du Service de l'information de l'Université de Genève
rédacteur en chef: Jean-Louis Peverelli
secrétaire de rédaction: Annie Choisy
rédaction et administration: Service de l'information de l'Université, 4, rue de Candolle,
1211 Genève 4, tél. (022) 24 05 15 et (022) 25 63 50.
imprimerie: Henri Studer S.A., Genève
photographies: Ariel Akerib, Viviane Bulliard, Zurkirch, TV Suisse et Archives
Les articles de ce bulletin peuvent être reproduits sans autorisation, mais avec
l'indication: extrait (complètement ou partiellement) d'**uni information**, bulletin du Service
de l'information de l'Université de Genève, (avec mention du numéro).



Photo Ariel Akerib

dossier cité universitaire

neuf articles jalonnés par des réflexions de résidents (extraites d'une enquête faite auprès des anciens, entre 1963 et 1967)

penser à l'étudiant construire pour les étudiants il y a vingt ans

lieu
de
travail
idéel
(une
Neuchâteloise)

Quelles que soient les théories, les « options » ou les positions idéologiques qu'on veut établir, ou accepter, la vie impose sa réalité quotidienne: l'étudiant est un jeune adulte qui doit pouvoir vivre et se former aussi librement que possible, mais que les circonstances privent le plus souvent de cette liberté fondamentale. La condition d'« être étudiant » met donc l'étudiant dans une situation incertaine du point de vue social, qui fut de tous les temps et dans tous les régimes, qu'on le veuille ou non, qu'on l'accepte ou pas: car en passant la plus grande partie de ses heures à s'exercer, à apprendre, on ne peut être en même temps un réalisateur ou un travailleur produisant un ouvrage économiquement bénéfique, et donc être indépendant financièrement. A tant de facteurs contrariants qui transforment obligatoirement l'existence d'un étudiant en une lutte constante, il faut essayer de ne pas ajouter ceux de la vie pratique et courante. Le logement peut en être un. Il l'était pour beaucoup, et dramatiquement, il y a 20 ans environ, lorsque l'Association des Anciens Etudiants a décidé de construire la Cité Universitaire de l'avenue de Miremont, sur la recommandation de son Comité de Patronage (qu'elle avait formé, qu'elle gérait, et qui était alors responsable de tout le service social dans notre Université).

Parmi les étudiants qui avaient alors la plus grande difficulté à se loger, ceux qui souffraient d'un isolement démoralisant étaient les plus nombreux, et ceux qu'on plaignait davantage. D'après les études du Comité de Patronage, il fallait admettre que le logement des étudiants devait revêtir des formes diverses, suivant les besoins et les caractères des différentes sortes de personnes, et en rapport avec leurs circonstances individuelles particulières. Mais il manquait surtout, en ce temps-là, un logement où l'individu qui ne veut pas être embrigadé, qui désire poursuivre sa recherche originale, puisse cependant vivre dans une petite communauté faite à sa mesure. Et il fallait que la société décharge ces communautés des soucis matériels qui risqueraient de les écraser, et en même temps aménage leur contact avec l'extérieur, la ville, le monde, afin qu'elles ne risquent pas de se replier sur elles-mêmes (car l'étudiant qui n'a jamais assez de temps, hors du monde, pour acquérir toute la formation désirable doit pouvoir cependant étudier, expérimentalement aussi, ce monde où son diplôme lui permettra bientôt d'agir).

Le module de base fut donc l'« équipe » de 8 étudiants, logeant en chambres individuelles dans un appartement clos, muni d'une cuisinette à 8 places, et d'un confort sanitaire normal pour notre temps. Il était prévu que s'y réuniraient, selon leurs possibilités financières propres, et autour d'un « ancien », ceux que leurs caractères et leurs existences pousseraient à s'assembler, sans distinction de race, religion, langue, nationalité ou faculté. Cette équipe devait être le cadre où puisse s'établir un équilibre individuel au sein d'une collectivité mesurée. Car l'équilibre de toute la personne, dans ses diverses fonctions et vis-à-vis de son entourage immédiat, est la santé qui dispose à une étude meilleure. Enfin, dans une communauté ayant à peu près la taille d'une famille, l'auto-discipline maintient l'ordre tout naturellement : car on n'admet pas que le laisser-aller d'un ami le compromette aux yeux d'autres, ou altère le style de vie de l'équipe.

Mais il fallait mettre cette équipe en contact avec d'autres, de la même maison ou du dehors, voire d'autres parties de la société, hors même de l'Université. C'est pourquoi 4 équipes formèrent un « groupe », dirigé par un chef de groupe. Outre son petit logement personnel, celui-ci devait disposer d'une salle de réunions du groupe. On pensait ainsi qu'aucun « jeune » ne manquerait jamais du conseil d'un camarade plus expérimenté dans la vie, s'il le désirait; et ce camarade devait aussi traduire en termes plus amicaux les termes des règlements ou de la discipline sans laquelle il n'y a pas de vraie étude; il devait enfin décentraliser en partie les exigences administratives d'une maison bien ordonnée. Nos « assistants », ceux qu'on appelle maintenant les enseignants auxiliaires, paraissaient tout désignés pour de tels rôles : ils avaient déjà l'habitude des problèmes affectant les étudiants au sein des salles de cours, séminaires et travaux pratiques; il était possible ainsi de prolonger ainsi leurs utiles fonctions d'intermédiaires et de « conseillers », de promouvoir leur intégration dans l'équipe universitaire des étudiants, assistants et professeurs, et enfin — pourquoi pas ? — d'améliorer la situation matérielle de quelques-uns d'entre eux.

Il y eut ainsi des groupes d'étudiants, d'autres d'étudiantes, et enfin des étages de studios (quelques-uns avec chambres d'enfants) pour les couples. On savait d'emblée que les 400 lits, environ, ne suffiraient pas à la demande. On voulut les mettre à la disposition de ceux qui souhaitaient vivre dans l'ambiance ainsi définie, (car il faut répéter qu'il existe d'autres modes de logement pour les étudiants animés d'un état d'esprit différent, et que chacun doit pouvoir trouver les conditions d'existence répondant à ses aspirations pour pouvoir acquérir plus facilement son équilibre individuel). Là où l'expérience a été réalisée méthodiquement selon le programme initial, au moins pendant quelques mois ou années, on sait que cette inspiration a conduit à des succès dont les bénéficiaires parlent encore avec reconnaissance, à travers le temps et l'espace.

Il fallait à un tel ensemble son restaurant, la possibilité pour tous de faire rapidement sur place quelques achats indispensables, quelques salles de réunions et de jeux, des terrains de sport, un dortoir pour les cas urgents et provisoires ou pour les sociétés d'étudiants de passage, et enfin un centre culturel. On les lui fournit. La Fondation Simon I. Patiño se dévoua aussi, généreusement, sans rien demander en retour sinon la possibilité de fournir encore à l'avenir des apports matériels, culturels et artistiques, ce qu'elle continue à faire en bonne collaboration avec les dirigeants de la Cité Universitaire. On ne voulut pas y organiser tous les loisirs, car ceux-ci sont justement l'occasion de bons contacts avec le monde extérieur. Mais on a désiré que ces locaux communs soient le lieu de rencontre pour beaucoup d'étudiants — et aussi ceux qui logent ailleurs — avec beaucoup d'enseignants et d'amis extérieurs, afin de favoriser la création de ce qu'on peut appeler la « communauté universitaire dans la ville ».

Il n'est pas douteux que l'entrée en fonction de ces bâtiments (complétée par l'activité dévouée et inlassablement imaginative du responsable du Bureau de logement de l'Université, et par l'institution d'autres « centres », « foyers » et « maisons ») ait largement contribué à rendre la crise du logement étudiantin moins aiguë depuis quelques années.

Sans doute l'institution a-t-elle quelque peu évolué par rapport à son inspiration primitive. Il n'est pas exclu qu'elle y revienne utilement un jour. L'essentiel est qu'elle vive et se développe avec entraînement, comme ses dirigeants actuels, experts et dévoués, lui en

pas
un
véritable
lieu
de
rencontre
(un
Ecoissais)

trop
de
possibilités
de
se
distraire
(une
Tessinoise)

un
creuset
d'expériences
humaines
(un
Français)

**trop
de
résidents
inactifs
(une
Tessinoise)**

donnent la possibilité. La vie suppose une constante adaptation aux circonstances du présent. Telle l'Université elle-même, toute institution universitaire doit être le lieu d'une recherche permanente: elle doit s'efforcer continuellement d'atteindre les définitions plus compréhensives de ses idées essentielles (ce qui est de nature éternelle dans la tradition) et en même temps chercher à les appliquer toujours mieux aux conditions mouvantes de l'existence momentanée. Comme elle est construite, la Cité Universitaire de Genève peut être en tout temps le lieu propice à de tels efforts. La conscience de cette réalité permanente est une justification et un apaisement pour ceux qui l'ont bâtie, et doit être un espoir sans fin pour ceux qui y vivent.

JEAN-AIMÉ BAUMANN



**entrer
à la
cité**

**être
parmi
les
quatre cents**

Photo Ariel Akerib

L'étudiant qui désire habiter à la Cité Universitaire doit remplir une feuille de candidature, selon une formule préétablie que chacun peut se procurer, notamment à l'Université. Les réponses parviennent à la direction qui, selon les nécessités, recommande la convocation de la commission des admissions.

La commission des admissions

Liée à un règlement spécial, elle a pour but de se prononcer sur les candidatures, en fonction de certains critères définis par le Conseil de Fondation de la Cité Universitaire. Elle est composée de six personnes:

**organisation
interne
de
l'étage
très
mauvaise
(un
Japonais)**

- 3 membres, dont le directeur de la Cité Universitaire, sont désignés par la Fondation;
- 3 membres sont des étudiants désignés par ceux qui résident déjà à la Cité et ils représentent les couples, les étudiantes et les étudiants.

Le président de la commission, qui a une voix prépondérante, est désigné par la Fondation et il est, en pratique, membre du Bureau de la Fondation. Outre ces personnes, la commission s'adjoit à titre consultatif un représentant du secrétariat de

l'Université (pour vérifier les immatriculations ou les inscriptions) et le responsable du Bureau de logement (dont la présence permet une coordination des activités de la commission avec l'ensemble du problème du logement des étudiants).

Les critères d'admission

Il est important de souligner de prime abord que, quels que soient les critères d'admission réglementaires, la commission « s'efforce d'appliquer ceux-ci avec souplesse, dans le sens de l'intérêt des étudiants. » C'est là une règle fondamentale: les critères d'admission sont énumérés afin d'éviter toute décision arbitraire, mais ils sont appliqués avec souplesse, pour éviter tout excès de rigueur. Les deux critères fondamentaux sont les suivants:

L'étudiant: cette condition est évidemment indispensable pour être admis à la Cité universitaire, exception étant faite, dans le cas des couples, pour celui des conjoints qui n'est pas étudiant. Dans ce dernier cas, la préférence sera toutefois donnée au couples dont les deux conjoints sont étudiants. On considère comme étudiant celui dont les formalités d'immatriculation sont accomplies ou en cours: on se réfère à l'avis de l'Université.

Le revenu: celui des célibataires ne doit pas dépasser Fr. 700.— par mois et celui des couples doit être de 1100.— Fr. par mois au plus sans enfant, et de Fr. 1500.— s'il y a des enfants.

On pourrait énumérer une liste plus complète de tous les critères d'admission, mais cela ne servirait à rien: la pratique montre que les critères indiqués ici sont de loin les plus importants et que, de toutes façons, la Commission a pour mission essentielle d'agir avec souplesse et discernement.

Personne ne devrait oublier que la commission des admissions existe pour servir et que ce service est parfois difficile: devant des candidatures d'égal mérite, il faut bien — faute de place — choisir. Le choix est douloureux, car chacun est conscient qu'il écarte un candidat dont l'admission serait justifiée et dont l'avenir en sera peut-être profondément changé, voire compromis. C'est là d'ailleurs une raison qui m'a récemment poussé — après quelques années — à demander de ne plus présider la commission des admissions: je ne suis pas convaincu de garder, devant des choix aussi préoccupants, assez d'équilibre et de fraîcheur d'esprit pour continuer. Or, ce problème est d'une telle importance que celui qui est responsable de sa bonne solution n'a pas le droit de rester à son poste s'il doute un instant de sa force devant des choix épuisants. N'oubliez pas que le lot commun de cette commission est de devoir attribuer dix logements, en choisissant parmi cinquante candidats admissibles!

Les critères d'exclusion

La commission des admissions, sans la présence des membres consultatifs, fonctionne comme commission des exclusions. De plus, si le directeur peut admettre un étudiant seul après avoir consulté le président de la commission, il peut aussi en exclure un autre, notamment faute d'immatriculation ou d'inscription à l'Université, ou en cas de retard de plus de trois mois dans le paiement du loyer. La commission est en revanche seule compétente pour exclure un étudiant qui a menti en remplissant sa feuille de candidature, particulièrement quant à ses revenus, ou pour de justes motifs. L'étudiant exclu, qu'il l'ait été par la commission ou par le directeur, peut déposer un recours afin que son cas soit réexaminé. Enfin, l'étudiant qui a accompli trois ans d'études doit en principe quitter la Cité Universitaire, mais peut, à sa demande, obtenir une prolongation de séjour de semestre en semestre, mais pour deux semestres au plus.

La commission n'a aucune indulgence pour celui qui lui a caché ses véritables revenus, mais il lui est impossible de le savoir dans la plupart des cas: d'abord, elle ne peut pas vérifier ce qu'on lui affirme et, ensuite, les résidents ne veulent pas être les délateurs, ce qui se comprend, d'un camarade dont le train de vie montre que ses revenus sont plus élevés que ce qu'il a reconnu.

En conclusion, je peux dire (outre que cet exposé est évidemment incomplet) que la présence des étudiants à la commission des admissions — depuis plus d'une année — est très heureuse. En outre, ce travail est délicat, pour les raisons citées ci-dessus, faute de logements en nombre suffisant.

Il est souvent difficile de choisir.

GIL VAUCHER

j'apprécie
qu'on
sache
mon
nom
(une
Vaudoise)

service
technique
très
satisfaisant
(un
Iranien)

**vivre
à la cité**

animer

prendre part

Si Genève a pris une avance considérable sur le reste de la Suisse en construisant une Cité Universitaire, il a été largement tenu compte des expériences faites dans les pays voisins. Les promoteurs ont voulu non seulement offrir un logement aux étudiants, mais aussi créer un véritable cadre de vie, bien adapté à la condition estudiantine, en évitant toutefois de tomber dans le piège du ghetto universitaire.

Passons donc en revue les facilités offertes aux résidents, dont beaucoup sont ouvertes à tous les étudiants de l'Université ou même au grand public:

330 chambres individuelles meublées, à 160 fr. par mois tout compris¹, réparties en 2 bâtiments et en appartements de 8 habitants jouissant d'une cuisinette, de 2 douches et de réfrigérateurs (plus une salle de repassage au bâtiment des jeunes filles).

32 studios de couples tout équipés avec cuisinette et salle de bains privée, à 260 fr. par mois tout compris.¹

6 chambres d'enfants.

10 studios de responsables d'étages.

1 dortoir de passage de 50 lits.

1 restaurant self-service.

1 bar en sous-sol, géré par les résidents.

1 salle de lecture et de jeux, dite salle des fêtes.

divers salons, dont 2 de TV et 1 d'audition musicale.

1 labo-photo.

2 salles de travail.

la crèche « Les Tiolus » pour les enfants jusqu'à 3 ans, qu'ils soient fils et filles d'étudiants ou de gens du quartier.

la salle Patiño, de 430 places, polyvalente, avec sa salle d'exposition placée sous le signe de l'art contemporain.

les installations sportives de l'Université.

des zones de parking.

En outre, l'immeuble abrite, exploités par des commerçants privés:

1 magasin de la Coopérative.

1 blanchisserie.

1 agence de tabacs-journaux.

La Salle Patiño est également une salle de cours pour les étudiants préparant le second propé de médecine ou la première série d'examens en S.E.S. Elle est gérée par un comité directeur composé de délégués des fondations de la Cité Universitaire et Patiño, ainsi que de l'Université. Bien que propriété de la Cité

**recréer
un
esprit
de
coopération
(un
Bernois)**

¹ Prix valables depuis le semestre d'hiver 1966-67.

Universitaire de Genève, elle est indépendante financièrement grâce à une garantie de l'Etat en cas de déficit.

Vie communautaire

Vivre en Cité implique participation. Tous les résidents ne le comprennent pas et certains se considèrent en hôtel à bon marché. La Fondation leur a reconnu ce droit et aucune pression n'est exercée sur quiconque pour qu'il apporte sa contribution à la communauté. Pourtant les anachorètes sont perdants, car quelle richesse qu'un groupement, à une échelle encore humaine, de 400 jeunes en provenance de 55 pays différents, du Japon au Chili et de l'Afrique du Sud à l'Islande! Quelles possibilités de contacts! En fait, elles sont largement exploitées par la majorité dans le restaurant, le bar (le fameux Barbar), la salle de jeux ou des fêtes, les locaux communs, etc. Divers clubs et activités permettent de se rencontrer: une commission musicale qui gère la discothèque et organise les concerts en collaboration avec les Jeunesses Musicales, un ciné-club qui projette d'excellents films retirés du commerce, un groupe d'études sur des sujets économiques, un club d'échecs, tout récemment un club-photo. Des concerts, conférences, forums, soirées cinématographiques sur tel ou tel pays proposées par des résidents, bals, etc., expriment la vie de la Cité et favorisent les contacts. Les activités ou clubs dépendent beaucoup du dynamisme, de l'esprit d'initiative et des violons d'Ingres des résidents. C'est ainsi que la revue Cité-Information, fondée en octobre 1963, soit à l'ouverture même de la Cité, s'est développée pour atteindre un niveau remarquable en 1966; mais le dernier rédacteur ayant quitté, la relève n'a pu être assurée qu'un an et demi plus tard, dans des proportions beaucoup plus modestes et de qualité et de prétentions moindres. Actuellement, Cité-Information est en veilleuse, faute de « mordu » du journalisme. De même en 1966-67, grâce au dévouement d'un responsable d'étage, qui se trouvait être la 7^e raquette suisse de ping-pong, le hall de la salle Patiño, encore inachevé, est devenu une pépinière de champions. 18 équipes de l'UNI-TTC, titre du club soutenu par M. Brechbühl, évoluaient dans les championnats genevois. Au départ de l'animateur, tout s'écroula et aujourd'hui que la salle Patiño existe on ne sait plus où jouer au ping-pong à la Cité. Mais les champions suisses junior et cadet, fils du surveillant-général de la Cité M. Wioska, ont été formés par Gérard Vez.

Tout résident désireux de lancer une activité est encouragé dans son initiative au gré des possibilités.

Une fonction importante est remplie par le BAR., Bureau de l'Assemblée des Résidents.

La liaison directe par bus avec la ville est pour bientôt, remédiant à un inconvénient actuel de la Cité Universitaire de Genève.

Le concept même de Cité Universitaire est souvent attaqué: « on isole les étudiants, déjà suffisamment marginaux dans la société, on leur crée un monde artificiel sans responsabilité en offrant toutes les commodités; c'est mal les préparer à la vie ». Cet argument est juste en un sens. Mais il faut aussi voir les avantages: dans la conception actuelle de la condition de l'étudiant, être mis à part quelques années pour se préparer à la vie professionnelle, une Cité Universitaire offre l'avantage de contribuer à résoudre la crise de logement de manière rationnelle et un cadre adapté aux étudiants, dont les besoins sont bien précis, et dont l'objectif premier est le diplôme de fin d'études. En outre, si le cadre est adéquat, on s'aperçoit que, paradoxalement, les tensions du monde s'y ressentent moins vivement qu'ailleurs. Lors de la « guerre des six jours », les blocs arabe et israélien de la Cité, rapidement formés, se sont regardés comme des chiens de faïence. Mais peu après, les rapports normaux entre résidents ont repris comme avant. Cela n'empêche pas de refaire le monde avec passion, en petits groupes, jusqu'à 4 h. du matin.

Un étudiant contestataire, surpris à loger clandestinement dans une chambre, nous disait il y a quelques jours: « la Cité de Genève est un paradis en comparaison des institutions analogues de mon pays. » Il s'agissait des Etats-Unis.

Nous savons en tout cas qu'on y est bien. Beaucoup nous le disent ou l'écrivent. Nous estimons notre mission accomplie lorsque l'un d'eux précise (je cite): « J'y ai passé les plus belles années de ma vie. »

RÉMY WYLER

une
chaise
confortable
dans
chaque
chambre
svp
(un
Ecoissais)

un
téléphone
par
chambre
svp
(un
Suisse-allemand)

la salle Patiño

intégrer dans la cité un cadre culturel

à
bas
les
idées,
vive
la
vie
(une
Vaudoise)

Inaugurée le 28 novembre 1968, la Salle Simon I. Patiño fut en premier lieu conçue sans structure interne fixe. La scène, les parois, les fauteuils auraient pu être déplacés à volonté et c'est la raison pour laquelle la forme de l'octogone fut retenue. Par la suite, l'idée de la mobilité fut abandonnée mais après que l'enceinte extérieure fut construite. C'est pourquoi la salle actuelle est inscrite dans un octogone.

Celle-ci compte 430 places. Le parterre et la galerie sont en pente, ce qui assure une bonne visibilité de toutes les places. Au dos de chaque fauteuil se trouve une petite tablette rétractable, ce qui permet d'accueillir des cours, congrès, etc. Dans ce même ordre d'idée, un emplacement a été réservé pour la construction de cabines d'interprètes. Par ailleurs, cette salle peut recevoir des spectacles chorégraphiques, dramatiques, cinématographiques, lyriques, des concerts, des variétés, etc.

La scène

La scène a 10 m. de profondeur et 12 m. d'ouverture maximum du cadre de scène, qui est également réglable en hauteur. Cette solution a été choisie de façon à pouvoir faire disparaître « la boîte à l'italienne ». Le plateau est équipé d'une fosse d'orchestre et de trappes permettant de descendre des décors dans les dessous. Il n'y a volontairement pas de rideau de scène. En revanche, le plateau est entouré d'un jeu de rideaux noirs. D'ailleurs, l'ensemble des installations scéniques, herses d'éclairages, réflecteurs acoustiques, etc., est entièrement noir, ce qui permet de les abaisser à vue du public sans qu'elles ne fassent tache sur le rideau de fond de scène. Il faut encore citer un écran perlé qui se plie en accordéon et se met en coulisses.

Loges, salle de musique ou de répétition, local à décors sont situés dans le sous-sol. Un foyer d'artistes a été prévu au niveau du plateau. Quatre salles d'exposition ont été aménagées sous la salle.

Son et lumière

Les exigences de la polyvalence de cette salle ont imposé à M. Pierre Walder, ingénieur-acousticien de la Radio-Suisse Romande et responsable de l'installation électro-acoustique, des caractéristiques acoustiques très délicates à déterminer: il aurait fallu trouver un temps de réverbération assez faible pour ajuster l'élocution des orateurs et comédiens et pour assurer une intelligibilité parfaite. Mais il aurait aussi fallu que ce temps de réverbération soit suffisamment élevé pour favoriser le fondu des objets sonores de la musique traditionnelle. Finalement, un temps moyen, soit environ 1 seconde, a été retenu.

Pour la musique, cette valeur peut légèrement augmenter par l'emploi de quatre réflecteurs acoustiques, en bois, suspendus au-dessus de la scène, réglables séparément en hauteur et en inclinaison. Des résonateurs à membranes recouvrent les parois de la salle afin d'obtenir un temps de réverbération aussi indépendant que possible de la fréquence. La forme des parois et ses recouvrements assurent une excellente diffusion dans la salle et sur scène.

Photo Ariel Akerib



*Incrustation d'aluminium
dans le béton
(façade Salle Patiño)
œuvre du sculpteur
Rouiller*

l'enthousiasme
manque
(un
Italien)

La régie-son située en fond de salle comprend deux magnétophones, une platine, la possibilité de brancher d'autres appareils tels qu'un magnétophone 4 pistes professionnel, 4 voies de sortie plus 1 réserve. Les contrôles des niveaux se font visuellement (4 modulomètres) et un tableau de branchement permet d'envoyer n'importe quel signal sur un ou plusieurs des 12 haut-parleurs répartis dans le plafond, les parois et la scène.

Un pupitre de conférencier-chef d'orchestre muni de deux micros, d'un interphone et d'une commande à distance du projecteur de diapositives permet à un orateur d'être indépendant de la régie. Cette disposition très souple convient aussi bien à une diffusion sonore traditionnelle qu'à une diffusion spatiale, dirigée en tournante. A tout ceci s'ajoutent encore deux systèmes d'interphones, une installation permettant aux régies, loges, foyer et caisse de suivre le spectacle en cours, une installation de prises pour la Radio et la TV et un piano de concert Yamaha.

Quant à l'installation de la lumière, elle comprend un jeu d'orgue permettant le réglage d'intensité de chaque projecteur et une série de divers projecteurs disposés sur scène et dans la salle. Cette installation comprend également un projecteur de cinéma 16 mm, un de 35 mm, un projecteur de diapositives et un épidiastre. Quant au matériel destiné aux cours, il se compose de divers tableaux noirs et de deux rétroprojecteurs.

Cette salle, très bien équipée sur le plan technique, bien conçue en ce qui concerne la partie réservée au public, peut accueillir les manifestations les plus diverses et gagnerait à être mieux connue des milieux du spectacle comme de celui du public.

JACQUES-HENRI PLOMB

**un petit passé
déjà digne d'éloges
un grand avenir**

Au mois de novembre 1968 eut lieu l'inauguration de la salle Simon I. Patiño. Cette dernière, un octogone parfait de par sa forme architecturale, fait partie intégrante de la Cité Universitaire. Elle consiste en une salle de spectacles, un hall d'exposition et une série de salles, le tout remarquablement bien équipé, prêt à promouvoir les Arts et la Culture.

A cette époque et durant une semaine se déroulèrent diverses manifestations. Tour à tour, le Nouveau Théâtre de Poche, l'Ensemble des percussions de Strasbourg, le Studio de Musique Contemporaine, ainsi qu'une grande exposition consacrée à Charles Rollier, assurèrent l'entière réussite de cette inauguration, démontrant au public la beauté et la polyvalence des lieux. Une nouvelle salle de spectacles était née, prête à servir l'ensemble de la collectivité. Cette naissance, Genève la devait à la fondation créée en souvenir de Simon I. Patiño. Par un don très important, cette dernière permit l'heureux achèvement de la salle. En dotant la Cité Universitaire d'une salle de spectacles, on ouvrait aux étudiants la possibilité d'exercer toutes les formes de la vie artistique et du même coup on invitait le grand public à participer à la vie culturelle de la Cité.

L'instrument de travail étant achevé, il fallait dès lors le faire vivre en l'animant. Après une année d'exploitation, la première quinzaine d'Art contemporain confirma par un succès retentissant que le public genevois appréciait ce lieu nouveau et les manifestations qui s'y déroulaient.

Il est devenu habituel dans notre ville de fermer ou de démolir nos trop rares salles de spectacles. Cependant, celle de l'avenue de Miremont reste un des derniers lieux où l'expression multiple de l'Art reste possible.

J.-P. B.

**très
peu
de
contacts
entre
couples
(un
Bulgare)**

**une
meilleure
programmation
des
activités
internes
(un
Vénézuélien)**

**Statistique des nationalités à la Cité Universitaire de Genève
Semestre d'été 1970**

	<i>Jeunes gens</i>	<i>Jeunes filles</i>	<i>Couples</i>
EUROPE			
Suisse	86	43	7
Allemagne	12	5	1
Angleterre	2	3	—
Belgique	3	1	1
Bulgarie	1	—	—
Chypre	—	1	—
Espagne	1	—	—
Finlande	1	1	—
France	9	21	3
Grèce	4	6	1
Hollande	7	8	1
Hongrie	1	—	—
Irlande	1	—	—
Italie	3	2	1
Norvège	2	—	—
Pologne	2	—	—
Portugal	1	1	—
Roumanie	—	—	1
Suède	2	2	—
Tchécoslovaquie	3	1	—
Turquie	1	2	—
URSS	2	1	—
Yougoslavie	1	1	1
	145	99	17
AFRIQUE			
Burundi	4	—	—
Congo	1	—	—
Egypte	4	3	2
Madagascar	—	1	—
Maroc	3	—	—
Nigeria	1	—	—
Ruanda	2	—	—
Tunisie	—	—	1
AMERIQUE DU SUD			
Barbades	—	—	1
Bolivie	1	—	1
Brésil	3	1	1
Argentine	—	3	—
Haïti	2	—	—
Chili	1	—	—
Mexique	1	1	1
Nicaragua	1	—	1
Paraguay	—	—	1
Equateur	—	—	1
Trinidad	1	—	—
Uruguay	2	—	—
USA	10	3	3
CANADA	1	1	1
ASIE			
Afghanistan	1	—	—
Chine	1	1	—
Indonésie	—	1	—
Iran	—	3	—
Israël	2	5	2
Japon	1	—	—
Philippines	—	—	1
Syrie	1	—	—
Vietnam	7	7	—
AUSTRALIE			
Nouvelle-Zélande	1	1	—
	52	32	17

55 nationalités—396 résidents+12 enfants
157 Suisses en tout, soit 39,65%

à
proximité
immédiate

des
installations
sportives
de
plein
air



Photo Archives

1. Les installations actuelles.

Les installations sportives de l'Université sont situées sur un terrain appartenant à l'Etat de Genève, et elles sont gérées par le conseil de direction des Sports universitaires, en collaboration avec l'Université et l'Etat de Genève, ainsi qu'avec la Direction de la Cité. Ce terrain est situé à proximité immédiate de la Cité Universitaire.

Ces installations comprennent un *stade d'entraînement* de petite dimension (40 m x 70 m) entouré d'une piste circulaire en bitume élastique Grasstex d'une largeur d'un couloir (1 m 50). Ce terrain est bordé sur la face ouest d'une piste de 80 m à 4 couloirs en bitume poreux.

Ce stade permet la pratique du football et du handball avec équipes réduites et peut également être utilisé pour d'autres jeux, ainsi que pour les lancers et les courses.

Ce terrain est bordé au sud de diverses installations permettant l'entraînement aux sauts et aux lancers.

Bien que la surface de ce stade soit petite, les installations ont été réparties de telle manière que la pratique d'activités sportives très différentes soit simultanément possible.

A côté du petit stade d'entraînement, se trouve une aire de jeux sur laquelle ont été installés deux terrains de basket-ball d'entraînement ainsi que deux terrains de volley-ball.

En bordure de cet emplacement se trouve une petite surface gazonnée destinée à la pratique de l'éducation physique et des jeux.

Tous ces lieux d'entraînement sont entourés de gazon et de fleurs et constituent devant la Cité Universitaire, une zone de verdure et de calme certes plus agréable que le parking qui avait été primitivement prévu.

Séparés du stade par les deux petites villas abritant les services de la crèche dépendant de la Cité Universitaire, se trouvent les 5 tennis du Tennis-Club universitaire.

Le Tennis-Club universitaire compte 4 courts en terre battue construits selon le nouveau système « Rievo », qui permet de jouer après les plus fortes pluies sans aucun délai.

Le cinquième court est un court Porosol en béton poreux qui rend possible la pratique du tennis toute l'année.

Les installations du Tennis-Club universitaire comportent également une salle d'entraînement d'éducation physique, une petite salle de « musculation » ainsi que des installations sanitaires et des vestiaires très modernes.

Une petite cafétéria y a également été aménagée; elle est desservie par les amiables gardiens du stade, M. et M^{me} Penseyres.

Ces installations sportives sont extrêmement utilisées, surtout le soir, et le problème qui se pose dès maintenant est celui de leur extension.

2. Extension et installations sportives futures

Dans un avenir assez proche, il sera nécessaire d'accroître la surface de ces installations sportives et le grand stade universi-

service
postal
défectueux

(un
Français)

le
tennis:
un
avantage

(un
Suédois)

Offrir des sucettes (un Français) taire devra probablement être prévu en annexe aux nouvelles constructions qui s'élèveront peut-être un jour dans la zone de la boucle de l'Arve au Bout-du-Monde.

Mais pour le moment, la construction la plus urgente à réaliser est celle de la grande halle de sport, qui est également prévue sur les terrains de la Cité Universitaire. Elle comprendrait une vaste salle permettant la pratique de l'éducation physique, de l'athlétisme, des jeux ainsi que des activités sportives les plus diverses.

Les installations devraient être suffisamment vastes pour permettre que se disputent en même temps deux matches de basket-ball, 3 matches de volley-ball, 2 matches de handball ou de football en salle, ainsi que 2 rencontres de tennis.

Ce projet a été bien étudié et les crédits ont été demandés à l'Etat de Genève.

Il faut souhaiter enfin que l'Université de Genève édifie ses propres terrains couverts, ce qui lui permettra de donner au sport universitaire une extension encore plus grande que ce n'est le cas actuellement.

JEAN BRECHBÜHL

Conseil de Fondation de la Cité Universitaire

Président: Raymond Racine
Vice-présidents: Gil Vaucher — Jacques Vicari
Secrétaire: Jean-Pierre Guillermet

Membres du Bureau:

Le Recteur de l'Université: Martin Peter
Délégué aux constructions: Armand Bossard
Délégué aux finances: René Rahm
Délégué aux affaires sociales: Gil Vaucher

Membres du Conseil:

André Baudois
Alexandre Berenstein
René Grosclaude
Paul Guichonnet
Raymond Leclerc

Secrétariat du Conseil: Colette Coëx

Comité de direction de la Salle Simon I. Patiño

Président: Jacques Vicari
Représentants de la Fondation Patiño: Jean-Aimé Baumann,
John Dubouchet
Représentants de la Fondation de la Cité Universitaire: Jacques
Vicari, Colette Coëx
Délégués au Comité avec voix consultative: André Hürst, pour
l'Université; Rémy Wyler, pour la Cité
Régisseur: Jacques-Henri Plomb
Secrétaire administratif: Charles Albanesi

Statistique des étudiants de la Cité Universitaire par Facultés Semestre d'été 1970

	Ecole d'Interprètes	84
Bien des agréments (un Bernois)	Sciences Economiques et Sociales	64
	Médecine	49
	Sciences	46
	Lettres	45
	Droit	27
	Hautes Etudes Internationales	20
	Sciences de l'Education	20
	Médecine Dentaire	17
	Pharmacie	10
	Architecture	1

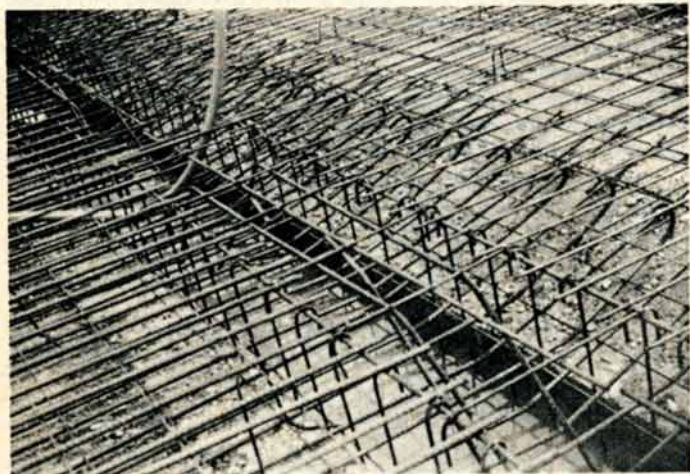
la cité universitaire entre hier et demain

Certes — et j'y reviendrai — la Cité Universitaire doit être, selon l'expression du professeur Baumann, « le lieu d'une recherche permanente: elle doit s'efforcer continuellement d'atteindre les définitions plus compréhensives de ses idées essentielles ».

La Cité Universitaire de Genève est aussi — et surtout — un lieu dans lequel on ne peut vivre qu'en répondant sans échappatoires philosophiques à des impératifs de gestion ignorant jusqu'aux « idées essentielles ».

C'est un bâtiment de onze millions qu'il faut entretenir; c'est plus d'un million de mobilier et de matériel à renouveler; ce sont cinq millions d'emprunt à rembourser et quelque 250 000 francs d'intérêts bancaires à payer, des réserves d'exploitation à constituer, etc.

L'Etat, la Ville, l'Office de surveillance des Fondations attendent annuellement un compte-rendu sur la « bonne marche de l'affaire », quelles que soient les « idées » qui animent les résidents de la Cité. Implicitement, le Conseil de Fondation est dépositaire d'une tâche que nous tenons de ces centaines de donateurs privés qui ont bénévolement financé la construction de la Cité Universitaire.



**quatre
années
inoubliables**

**(un
Turc)**

*le
minutieux
tissage
du
fer
avant
de
couler
la
dalle*

Photo Zurkirch

C'est aussi un plan financier à moyen et long terme. C'est l'impératif de rendre la Cité Universitaire « self supporting », d'où une comptabilité soucieuse d'économie, des capitaux de circulation serrée, des amortissements conformes aux règles fiscales, des attributions à des fonds sociaux...

Bref! En accord avec nos autorités, la Cité Universitaire se persuade qu'elle répondra d'autant mieux à ses ambitions originales et au vœu profond de ses résidents qu'elle se gèrera selon de solides principes de « management ».

Il faut bien le dire: ce sont là les soucis premiers du Conseil de Fondation, qui groupe des délégués de l'Etat, de la Ville, de l'Université, de l'Association des Anciens Etudiants et — jusqu'à sa disparition — de l'Association Générale des Etudiants.

Mais les « soucis » ne sont pas l'apanage du seul Conseil de Fondation. La direction, responsable de l'application de concepts, de statuts et de règlements qui relèvent de la compétence du Conseil de Fondation, a la charge de rendre possible la vie en commun de 450 étudiants, étant tout en même temps régisseur d'appartements et animateur de loisirs. L'entretien du mobilier de la literie, de la lingerie lui incombe, pendant que se cultive l'ambition de venir à bout des difficultés, la juste observance de règles qui veulent concilier ordre et liberté.

A leur tour, les résidents ont pris conscience de leurs propres responsabilités. En 1966, selon un esprit divergent du concept évoqué par le professeur Baumann dans son article, les résidents

**Faute
de
mieux!**

**(un
Suisse-allemand)**

se réunirent en assemblée générale, votèrent les statuts de leur association, s'organisèrent dans un esprit centralisateur par-dessus les équipes et les groupes.

Allait-on vivre entre deux conceptions opposées? Fallait-il, devant l'initiative des résidents, abandonner les notions fédératives qui avaient présidé jusqu'à l'établissement des plans d'architecture de la Cité? Ou bien pouvait-on tenter de concilier les deux conceptions?

Deux années de tâtonnements débouchèrent sur le schéma suivant:

Séjour
satisfaisant
(une
Turque)

Le Bureau de l'Assemblée des Résidents (BAR) reflète les douze groupes, parle donc au nom des douze étages. Il représente bien tous les résidents. On s'entendit pour que les élections se fissent par étage, préservant ainsi l'esprit fédératif.

Qu'allait-il advenir des douze chefs de groupe désignés par la direction?

Fallait-il maintenir en parallèle douze « maires » élus par le bas et douze « préfets » désignés par le haut?

L'expérience en cours nous vaut la formule: maire = préfet, c'est-à-dire la symbiose de deux courants, l'un qui trouve son vocable dans le Règlement de la Cité Universitaire, l'autre dans celui des statuts de l'Association des Résidents.

Cette synthèse des exigences (ordre et efficacité de gestion d'une part, liberté et besoins de l'étudiant d'autre part) confère à la Cité Universitaire de Genève sa nouvelle originalité. Elu par ses pairs, le résident sait devenir le porte-parole de la direction auprès d'eux. Cette doctrine n'a pas encore trouvé son nom... Au demeurant, des commissions paritaires prennent des décisions qui engagent la maison. Cette formule est appliquée, par exemple, dans la commission chargée de choisir les nouveaux résidents, voire de procéder à des expulsions.

La liaison entre le Conseil de Fondation et les résidents s'établit en moyenne deux fois l'an, grâce à une séance qui réunit autour d'un dîner les trois composantes de la hiérarchie, fournissant l'occasion aux uns et aux autres d'harmoniser les points de vue.

Mais comme tout concept de vie en commun, il ne pourra prendre — à la Cité Universitaire comme ailleurs — sa vraie signification que dans un consentement général; ceci implique que tous veuillent jouer loyalement la réussite du « système ». Comment dès lors faire prendre l'engagement de respecter les règles du jeu? Le Conseil de Fondation, expériences faites, ayant voulu que l'empirisme vienne corroborer l'idée logique, s'apprête à rédiger une CHARTE de la Cité Universitaire. Le résident y souscrita en signant son bail; elle en sera donc partie intégrante.

Etablir
des
traditions
sans
augmenter
le
loyer
(un
Ecoissais)

La Cité Universitaire est un moyen de vivre offert à l'étudiant parmi bien d'autres. On entrera ou non à la Cité selon qu'on aura souscrit tant à la lettre qu'à l'esprit de la Charte.

Loin de nous la prétention d'avoir résolu la quadrature d'un cercle social.

Ce dernier lustre a connu mai 1968. Les esprits ont évolué et déjà, avec un peu de recul, l'opinion distingue entre la contestation portant sur des options fondamentales de la société et celle portant sur les seules lacunes révélées dans l'organisation universitaire.

Aucune charte ne satisfera jamais les premiers; quant aux seconds, ils seront toujours entendus si, relevant des faiblesses, ils apportent des possibilités d'amélioration au statut en vigueur.

RAYMOND RACINE

Feu vert pour étudier l'extension de la Cité

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 17 avril 1970 a pris la décision de charger la Fondation de la Cité Universitaire, en collaboration avec l'Université, le Département de l'Instruction Publique et le Département des Travaux Publics, de faire procéder à l'élaboration de l'avant-projet de construction et à l'estimation du coût de l'extension de la Cité Universitaire.

La décision a été prise sur la base de rapports qui avaient été fournis auparavant par la Fondation de la Cité, qui se déclarait prête à assumer la responsabilité d'une nouvelle construction, et selon une étude faite par la Commission sociale de l'Université sur la crise du logement étudiantin (voir plan et article, p. 25)

interview de l'architecte Louis Payot



Interroger quelqu'un sur ses activités d'aujourd'hui est chose aisée: on se laisse emporter par le courant des mots et des idées, de temps à autre on place une question afin de donner une direction au dialogue. Questionner une personne à propos d'un travail de longue haleine, mais qui remonte à une dizaine d'années, place le curieux et cette personne dans une situation déjà historique. Il faut se souvenir. Il est nécessaire d'ouvrir des tiroirs d'archives. Il faut respecter sa mémoire mais ne pas la croire infaillible.

Photo Zurkirch

Construire une Cité Universitaire n'est pas une petite affaire pour un architecte. Plus de dix ans se sont écoulés. Les techniques ont changé. Vous rappelez-vous l'importance de l'œuvre à mettre en chantier; quel avait été le début de cette entreprise?

Nous étions au départ l'architecte Martin et moi-même et nous avons bénéficié d'un avant-projet fait par mon collègue. Nous n'étions pas associés mais nous voulions collaborer le mieux possible dans le but de réussir ce qui nous était confié. C'est alors que nous avons mis sur pied un bureau commun pour cette Cité, bureau qui devait devenir centre de ralliement pour le chantier par la suite. Notre attitude: être ouverts aux idées qui nous avaient été soumises mais tenir compte aussi des nôtres, plus expérimentales. Ce qui avait été nouveau, je m'en souviens: le fait qu'il fallait tenir compte de ce qu'on pourrait appeler trois entités, concevoir des logements pour des garçons, des filles et des couples.

les
installations:
OK!
(un
Luxembourgeois)

Ce fut tout de même une œuvre de longue durée?

Ce genre de constructions n'est évidemment pas l'affaire de quelques mois. Tous les projets durent être devisés, ce qui est normal, mais de plus ils étaient discutés. Je me souviens, en tant qu'architecte, de la difficulté qu'il y avait à concevoir une maison qui ne serait pas uniquement un dortoir pour étudiants. La vie devait y être possible avec tout ce qu'elle représente. D'autres que moi rappelleront les excellents moments de cette aventure. Quant à moi, il m'en reste quelques anecdotes: tenez, la première pierre! Elle avait été posée un jour mais nous ne l'avons plus retrouvée. Entre le moment où nous l'avions placée à l'occasion d'une cérémonie et le moment où nous voulions l'intégrer au bâtiment, elle avait disparu. Farce d'étudiants? Bien sûr, cela n'avait pas nui au parti.

« Le parti ». Voilà bien une notion d'architecture et non de politique. Quel est justement le sens de cette expression dans la conception d'une Cité Universitaire?

Il convenait de tirer parti des possibilités. Pourquoi une tour? Pourquoi une seule et non pas deux? Qui dit parti dit aussi raison. Concevoir raisonnablement. La dominante: ce qui était voulu et exprimé par les pionniers de l'idée. Pour nous, il fallait entrer dans cette notion d'immeuble à gabarit résidentiel. Finalement nous avons opté pour une grande tour. Il faut dire qu'il fallait projeter une première Cité de ce genre et de cette grandeur, en Suisse. Nous nous sommes tournés du côté de l'étranger, Milan en particulier, mais la situation du terrain a représenté une donnée bien genevoise. Oui, c'est déjà bien loin tout cela. Ce que vous voyez se dresser aujourd'hui sur le plateau de Champel est le fruit du compromis entre les exigences manifestées par les universitaires et nos conceptions d'architecte.

Les données universitaires de l'époque, quelles étaient-elles?

Je ne puis vous répondre de manière précise. Il fallait principalement cristalliser au moyen du béton l'idée de M. Baumann, professeur qui s'est engagé corps et âme dans cette réalisation. Cette idée consistait à bâtir pour des équipes de locataires ou de résidents dans un ensemble hiérarchisé. C'était le module, si vous voulez. A partir de cette base, tenir compte des différences (exemple: une nursery

pour les enfants des couples) avait été notre souci. Nous avons écouté chacun en prenant le risque de satisfaire, donc de décevoir peut-être ceux qui viendraient par la suite. Mais il n'était pas possible de se mettre à l'abri de la critique.

Etant donné les dimensions de l'ouvrage, les imprévus n'ont pas dû manquer ?

manque
de
tranquillité
(un
Pakistanais)

Il y en a eu, cela est vrai. Les hausses de prix, par exemple. Le financement progressif posait déjà, en lui-même, bien des problèmes. Un autre exemple: il y avait des projets d'installations sportives trop ambitieux car il fallait tenir compte des installations du Bout-du-Monde, situées à deux pas d'athlète de là, et ouvertes aux sportifs. On ne peut parler de gros et insurmontables imprévus mais vous connaissez le processus: des intéressés interviennent toujours au dernier moment, lorsque la modification qu'ils suggèrent arrive trop tardivement et met tout le reste en cause.

Vous rappelez-vous quelle avait été la réaction du grand public? J'imagine qu'à Genève, dans les années 56, 57, 58... les tours n'étaient pas légion.

Non seulement sur le plan architectural il fallait innover mais sur le plan universitaire aussi. Nous n'avions pas de rapport Labhardt, par exemple. Les données étaient malgré tout assez empiriques. L'idée du professeur Baumann, seule, était précise: donner la possibilité aux étudiants de vivre en équipes, de se mélanger pour apprendre à coexister tout en les rendant responsables eux-mêmes de cette nouvelle manière de vivre. Il ne faut pas oublier qu'il s'agissait de trouver une formule d'habitat où tous les étudiants étrangers ne se sentiraient pas trop dépaysés.

Des milieux ont réagi vivement: c'était trop luxueux pour des étudiants, trop beau pour des étrangers. Des gens ont dit: bientôt, il faudra apporter le petit déjeuner au lit, à ces étudiants!

Les étudiants étaient au nombre de 2600 à l'Université. Vous en avez logé, grâce à cette Cité, 400 d'entre eux. Si aujourd'hui c'était à refaire...

...Ah! votre question m'intéresse, car il va de soi que l'on jette sur le passé un regard critique. Figurez-vous que les architectes ont, eux aussi, été intéressés par les désirs manifestés par les étudiants en 1968. Il faudrait en tenir compte. Je veux dire par là qu'entraînés dans un monde qui aime les changements immédiats, nous concevions une Cité plus transformable. C'est d'ailleurs possible en dehors de l'infrastructure essentielle. A l'époque, nous construisions encore pour cent ans. Donc de manière par trop rigide. Aujourd'hui il faudrait donner à l'étudiant une base, un local, et le laisser libre de déplacer des parois, d'aménager comme il l'entend « son » coin. Il m'est difficile toutefois de refaire ici, devant vous, un projet conforme à notre mentalité. En gros, il y aurait les invariables et les variables. Les matériaux actuels nous permettent de faire cette distinction.

manque
d'intimité
(une
Allemande)

Ce que des propriétaires situés à proximité craignaient ne s'est pas produit. La tour-Cité n'a guère ressemblé à sa sœur de Pise, grâce au terrain qui avait été assaini. L'ouvrage, en d'autres termes, a résisté au temps. Pour vous, est-ce un motif de fierté? Si vous préférez, cette Cité est-elle restée chère à votre cœur?

Je vous l'ai dit: il faut rester critique. Si nous avions bénéficié d'un mécène qui nous aurait dit: voilà l'argent, allez-y, foncez, nous aurions peut-être conçus autre chose. Mais n'allez pas croire que « les contraintes » sont déplaisantes. Ce qui nous est imposé a sa valeur. Le résultat est une Cité construite de manière un peu trop hôtelière. La souplesse que nous avons aujourd'hui en architecture et surtout les énormes possibilités nous permettent de ne pas considérer comme des « enfants chéris » nos travaux antérieurs. Ce que je garde précieusement: un excellent souvenir de cette période de collaboration.

Propos recueillis par J.-L. P.

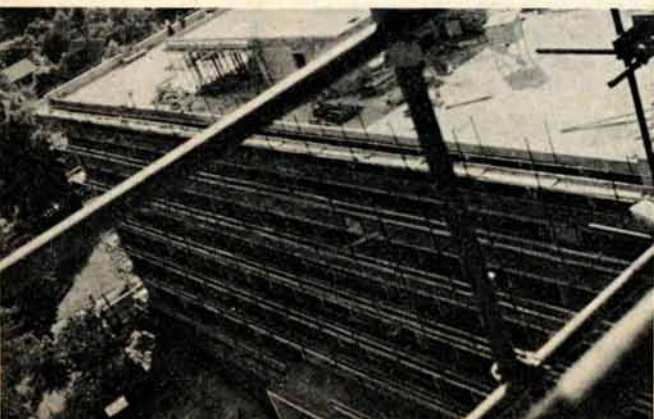
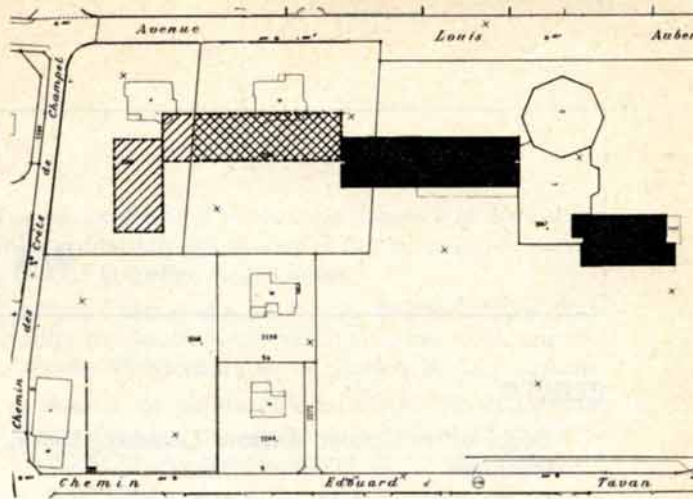


Photo Zurkirch

L'extension de la Cité universitaire?



La pierre d'achoppement de l'extension de la Cité Universitaire est, évidemment, son financement.

Car le logement étudiant collectif, créé « ex novo » n'est pas rentable, dans le sens strict d'orthodoxie financière de rendement de capital.

Lors de la première étape, la Fondation avait espéré réunir suffisamment de dons pour pouvoir être à l'abri des échéances hypothécaires. Malgré le droit de superficie octroyé par l'Etat, dont elle jouit à Miremont, malgré des dons à fonds perdus de la part de l'Etat, de la Ville et de particuliers, elle a dû contracter des dettes importantes; dès lors son équilibre budgétaire est toujours à la merci d'une augmentation des taux d'intérêts.

Comme le quadrilatère de Miremont permet un développement des constructions, il est donc indispensable de chercher à l'extérieur des sources de financement pour son extension. Le Département des Travaux Publics, le Département de l'Instruction Publique, l'Université et la Fondation, réunis lors d'une table ronde, ont admis qu'il n'existe d'autre solution que de poser le problème aux autorités législatives du canton. Si ces autorités reconnaissent que le logement des étudiants fait partie intégrante des tâches de l'Université et qu'à côté des constructions à caractère d'enseignement il importe également de développer celles à caractère social, il ne fait alors aucun doute que les sommes nécessaires pourront être votées dans le cadre des lois de Grands Travaux.

Il est évident d'une part que ces constructions sociales ne doivent pas être concurrentes des constructions universitaires et, d'autre part, qu'elles devraient répondre aux exigences de la loi fédérale d'aide aux universités de façon à être subventionnées par la Confédération.

Parallèlement au financement, il importe également d'établir le programme de construction, c'est-à-dire de donner au bâtisseur un cahier des charges précis. Ce programme devra assurer une intégration des différents corps de bâtiments et non la juxtaposition d'éléments nés dans un ordre simplement chronologique.

De plus, la notion de chambres groupées en appartements, telles que les étudiants la connaissent actuellement, devra être revue en fonction de l'expérience faite ces dernières années à la Cité Universitaire.

A ce jour, seul un plan de masse a été esquissé, susceptible d'ailleurs de modifications fondamentales. Il permet toutefois de cerner les caractéristiques techniques et financières possibles de l'extension. Compte tenu de ce que la parcelle à l'angle du chemin des Crêts et de l'avenue Louis-Aubert n'appartient pas encore à l'Etat, un premier agrandissement irait jusqu'en limite de propriété. Son complément terminerait le bâtiment qui, cependant, serait déjà tout à fait viable en première étape. Enfin, le solde représente une étape distincte qui viendrait se relier à la deuxième étape.

Conclusions

- L'extension est réalisable en plusieurs étapes;
- Elle peut donner un logement avec ses prolongements nécessaires à 300 étudiants;
- Elle tient compte des nécessités de développement du centre sportif dont les premiers éléments sont installés au sud des bâtiments;
- L'ensemble de cette opération peut être estimé à 10,5 millions de francs, construction, équipement et mobilier inclus.

(Voir aussi page 22)

bus
trop
éloigné
(un
Marocain)

vie
trop
passive:
paradis
ou
enfer?
(une
Suisse
allemande)

la
Cité
est
un
vase
clos
(un
Grec)